



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / ENSEIGNEMENT DISTANCE

Module 4: le rôle du dialogue social dans la
construction d'un régime EII



International Labour Organization



International Training Centre

Vue d'ensemble

Ce module met en évidence le rôle moteur du dialogue social dans le processus de mise en place et de gestion d'un régime d'assurance contre les accidents du travail (EII). Il décrit d'abord les positions et préoccupations habituelles des partenaires sociaux et des gouvernements concernés ainsi que leurs incitations à coopérer. Le dialogue social est examiné dans le cadre d'un système de responsabilité des employeurs et d'un régime d'assurance contre les accidents du travail. Prenant l'exemple de l'introduction d'un nouvel EII, le module décrit en détail les cinq étapes habituelles des discussions tripartites.

Résultats d'apprentissage

À la fin du module 4, les participants auront eu:

- une meilleure compréhension du rôle et du fonctionnement d'un dialogue social efficace pour décider du modèle approprié pour le programme de prévention des accidents du travail dans un contexte donné
- une idée des conditions préalables à un dialogue social fort et de ses avantages
- une meilleure appréhension de la structure d'un dialogue social dans la construction d'un EISS.

Légende

Si vous trouvez cette icône , vous êtes en présence d'un lien EXTERNE

Afin de ne pas perdre la page actuelle, il peut être utile d'ouvrir une page web dans un nouvel onglet. Par défaut, la règle veut qu'un lien externe (vers un autre site) s'ouvre dans un nouvel onglet, et qu'un lien interne (vers une autre page du site) s'ouvre dans le même onglet. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est aussi parfois utile de vouloir ouvrir plusieurs pages du même site en même temps, dans plusieurs onglets.

Si vous souhaitez ouvrir un lien dans un nouvel onglet, faites un **clic droit sur le lien et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet »**. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « **Ctrl** »+**clic gauche de la souris** sur le lien.

Si vous trouvez l'une de ces icônes     vous êtes en présence d'un lien INTERNE.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour voir plus d'informations.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la diapositive d'origine.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour passer à la page suivante.



si cette icône est grise, vous avez atteint la dernière page.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la page précédente.



si cette icône est grise, vous avez atteint la première page.

Role d'un dialogue social efficace

- Des structures et des processus de dialogue social efficaces ont un grand potentiel pour résoudre d'importants problèmes économiques et sociaux tels que :
 - Encourager la bonne gouvernance et soutenir les processus démocratiques
 - Faire progresser la paix sociale et industrielle
 - Soutenir la résilience économique et sociale, la compétitivité, la stabilité et une croissance et un développement inclusifs
 - Soutenir des politiques de soutien légitimes, équitables et adaptées aux besoins et aux priorités réels des travailleurs et des employeurs
- Un dialogue social efficace dépend :
 - Du respect des droits fondamentaux de la liberté d'association et du droit effectif à la négociation collective
 - Des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes dotées de la capacité technique et des connaissances requises pour participer au dialogue social
 - De la volonté politique et de l'engagement des parties à participer au dialogue social
 - D'un appui institutionnel approprié

Quelles sont les positions des partenaires sociaux et des autorités dans un dialogue social pour l'introduction d'un régime EII?

Le dialogue social peut être une bonne manière de procéder pour le gouvernement, les employeurs et les travailleurs afin de discuter de certains enjeux, trouver une solution et parvenir à un accord sur un régime d'EII efficace.

- **Les travailleurs se soucient d'un milieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que d'une indemnisation rapide et d'une protection adéquate**
 - Le remplacement du revenu en cas de lésion professionnelle est crucial, car il s'appuie sur le salaire du travailleur afin qu'il subvienne à ses besoins et qu'il économise pour son futur
 - Il est primordial d'être capable de faire face financièrement aux lésions professionnelles, y compris avoir accès aux soins médicaux
 - Si les coûts de l'indemnisation des travailleurs sont financés par les employeurs et, dans certains cas, par des subventions publiques, les travailleurs n'auront pas à assumer les coûts financiers en cas de lésions professionnelles
 - En raison de la capacité limitée des travailleurs à négocier individuellement avec leurs employeurs une assurance adéquate contre les lésions professionnelles, ils comptent sur les organisations de travailleurs pour la négocier par voie de négociation collective
 - Lorsque les travailleurs individuels doivent tenter une poursuite pour obtenir une indemnisation, ils ont tendance à réclamer le montant maximal

Quelles sont les positions des partenaires sociaux et des autorités dans un dialogue social pour l'introduction d'un régime EII?

- Les employeurs sont préoccupés par la santé et la sécurité au travail, mais doivent en même temps générer des profits et garder leur entreprise compétitive sur les marchés nationaux et mondiaux
 - Ils sont axés sur le maintien ou la réduction des coûts de production
 - Ils comprennent que les accidents et les blessures ont une influence négative sur les performances de leur entreprise (par exemple, en raison des absences des employés, du roulement de personnel, de l'atteinte à la réputation, etc.)
 - Avant l'introduction du principe du « no fault » dans l'indemnisation des travailleurs, ils devaient faire face à des demandes d'indemnisation des travailleurs dans le cadre de procès qui pouvaient s'avérer coûteux
 - L'introduction du principe du « no fault » a réduit le coût total de l'indemnisation des accidents du travail et la part attribuée aux litiges et aux conflits de travail
 - Cependant, que ce soit dans le cadre du régime de responsabilité des employeurs ou du régime EII, ils ne disposent pas de ressources illimitées à consacrer à l'indemnisation des travailleurs victimes de lésions professionnelles, que ce soit par le paiement de prestations, le versement de cotisations et le financement d'activités de prévention.
 - Ils peuvent préférer les flux de trésorerie actuels à l'introduction d'une cotisation périodique à verser pour l'assurance contre les lésions professionnelles



Quelles sont les positions des partenaires sociaux et des autorités dans un dialogue social pour l'introduction d'un régime EII?

- Le gouvernement, lorsqu'il adopte ses priorités, est fortement influencé par un certain nombre de variables externes, notamment :
 - La situation politique
 - Le plan national de développement
 - La pression politique de certains groupes d'intérêt
 - Les situations économique et démographique
- Le gouvernement est à la recherche :
 - D'un environnement propice à des relations industrielles pacifiques
 - De croissance économique
 - Du respect de ses obligations internationales
 - D'un cadre durable et prévisible
 - D'un intérêt sociétal
- Veuillez cliquer sur le lien en haut à gauche pour plus de renseignements sur des cas particuliers (Allemagne et Corée du Sud)

Contribution du gouvernement à un régime EII

- Le gouvernement peut cotiser au régime EII, même si celui-ci est généralement financé par les cotisations des employeurs
- Sa cotisation peut prendre les formes suivantes :
 - Coût de la masse salariale du personnel de l'organisme administrant le régime EII
 - Coût de mise en œuvre des politiques de prévention ou coût d'investissement initial pour l'administration du système EII lors de sa mise en place
- Le soutien financier du gouvernement au régime d'assurance contre les lésions professionnelles doit être déterminé en considérant ses ressources disponibles et ses autres priorités

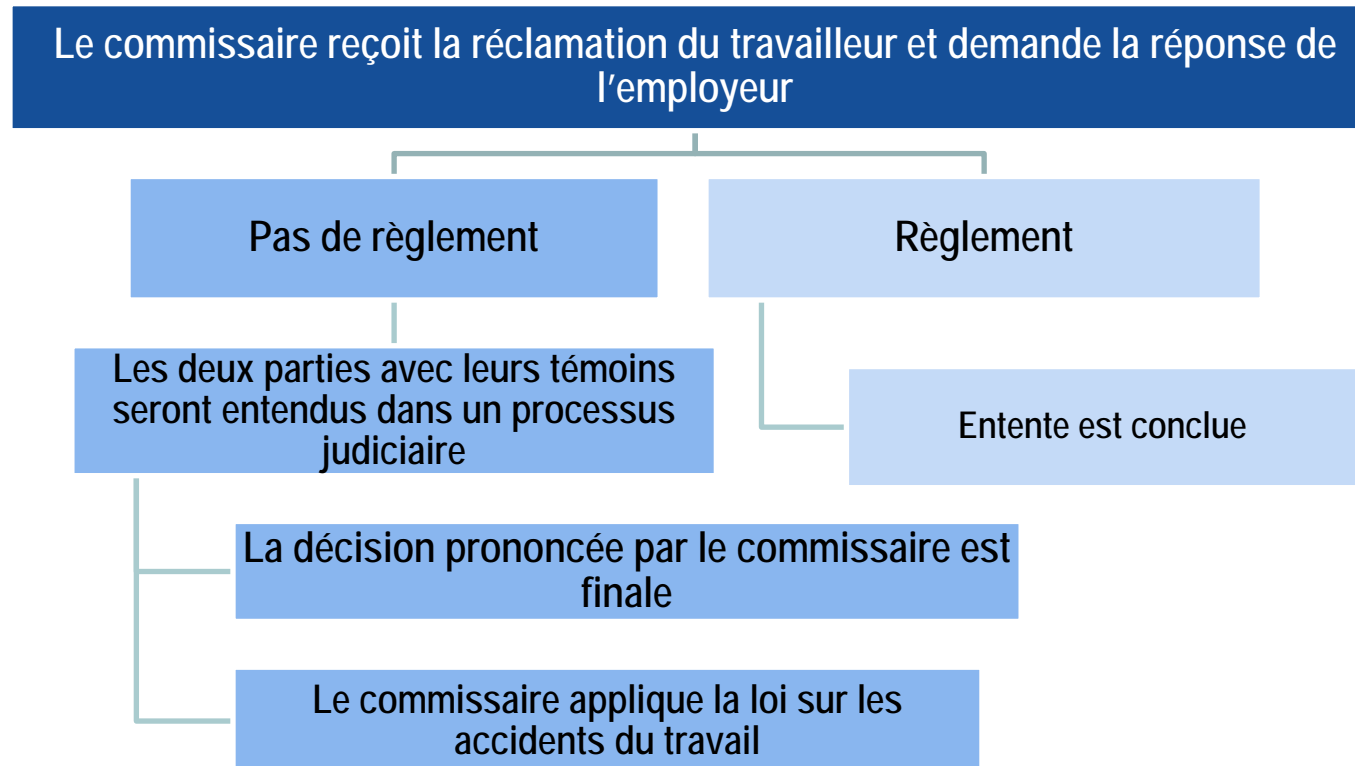
Comment le dialogue social fonctionne-t-il dans le cadre du système de responsabilité des employeurs?

Sous le système de responsabilité des employeurs :

- L'indemnisation des travailleurs est considérée comme un paiement direct des employeurs à leurs travailleurs accidentés du travail ou malades ou aux survivants des travailleurs en cas de décès.
- La communication est généralement un dialogue social bipartite entre les travailleurs et la direction sur les lieux de travail
- Si les travailleurs sont syndiqués, l'indemnisation des travailleurs peut être traitée à même les conventions collectives
- Les différends surviennent fréquemment et impliquent une poursuite et un règlement devant les tribunaux, même lorsque les employeurs souscrivent à une assurance responsabilité privée

Comment le dialogue social fonctionne-t-il dans le cadre du système de responsabilité des employeurs?

- Les litiges entourant l'indemnisation des travailleurs étant plutôt de nature technique et liés à l'application de la législation nationale, le gouvernement peut s'engager dans des relations bipartites en créant une commission des accidents du travail



- Les travailleurs peuvent choisir de saisir un tribunal civil dans le cadre du système de la responsabilité délictuelle au lieu de s'adresser à la Commission

Comment fonctionne le dialogue social dans le cadre du régime EII?

- Un régime EII est une assurance sociale qui utilise un mécanisme de mise en commun des risques pour remédier aux contraintes financières du système de responsabilité des employeurs et garantir le droit à l'indemnisation des travailleurs
- L'introduction du système EII dans un pays est le résultat d'un compromis atteint par les parties prenantes
- Sous un régime EII :
 - Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère en charge et de l'instance dirigeante, supervise l'organisme qui met en œuvre et administre le programme EII
 - L'organisme peut être une structure de sécurité sociale nouvellement créée ou existante administrant d'autres régimes (se référer au module 3)
 - Cet organisme gère les cotisations, les prestations et les contrats avec les fournisseurs de soins de santé
 - L'instance dirigeante est généralement un conseil bipartite ou tripartite

Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

- Les employeurs sont responsables d'enregistrer les travailleurs couverts au régime EII auprès de l'organisme qui en est en charge, de reporter les cas d'accident du travail et de maladies professionnelles et de verser leur cotisation
- En échange, ils sont libres de toute responsabilité légale en vertu de la loi nationale sur l'indemnisation des travailleurs. Avec l'introduction d'un régime EII, la responsabilité des employeurs est transférée par la loi au régime EII. C'est un système de responsabilité sans égard à la faute. Il s'agit là d'un incitatif important des employeurs à soutenir un tel système.
- La cotisation périodique et fixe au régime EII rend le coût de l'indemnisation des accidents du travail prévisible en termes de coût de production
- Les travailleurs victimes de lésion professionnelle (accident ou maladie) ont un accès rapide aux prestations du régime EII qui sont connues et garanties

Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EI?

- Dans la conception et la mise en œuvre d'un nouveau régime de sécurité sociale ainsi que dans la révision d'un régime existant, le dialogue social entre les parties prenantes concernées est une condition préalable
- Un dialogue social tripartite pour l'introduction d'un régime EI suit généralement la séquence ci-dessous :
 - 1. Noter les enjeux de l'EIS à l'agenda du dialogue social**
 - 2. Phase de discussion initiale sur l'EIS par le dialogue social tripartite**
 - 3. Étude de faisabilité, coût et conception de l'EIS**
 - 4. Étape de discussion finale pour un consensus sur l'EIS**
 - 5. Rédaction du cadre juridique de l'EIS sur la base de l'accord tripartite**

Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

1. Noter les enjeux de l'EII à l'agenda du dialogue social

- Une enjeu tel que la conversion du système actuel de responsabilité des employeurs en régime EII doit être soulevé politiquement
- Les parties prenantes peuvent ajouter ce point à leur propre agenda politique pour en discuter lors d'un forum tripartite
- Il peut arriver que la nécessité de mettre en place un régime EII se soit fait sentir, mais les discussions n'ont pas pu atteindre le niveau de l'ordre du jour principal
- Les études sur l'incidence et les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles peuvent être mentionnées comme une mesure possible qui pourrait accroître la compréhension et l'intérêt pour le sujet
- Des circonstances malheureuses telles qu'un accident industriel de grande ampleur ou une initiative d'une organisation internationale compétente (OIT), le cas échéant, peuvent inciter à un dialogue tripartite sur un régime EII

Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

2. Phase de discussion initiale sur l'EIS par le dialogue social tripartite

- Un dialogue social actif commence dans un forum tripartite tel qu'un atelier national tripartite
- Si le pays dispose d'un mécanisme permanent de dialogue social tel qu'un comité tripartite national sur le développement social et économique, ce mécanisme peut être utilisé dès le début
- Le dialogue social tripartite comprend une discussion sur le système actuel de responsabilité des employeurs, ses enjeux et ses inconvénients, ainsi que le mérite d'un éventuel régime EII
- Les experts des régimes EII peuvent aider à renforcer les capacités des partenaires tripartites, notamment grâce à de la formation. Ces derniers pourraient conclure qu'il est nécessaire de mener une étude de faisabilité et de chiffrer le coût des options de conception du système EII dans le pays et que les ressources nécessaires pour une telle étude doivent être déterminées.
- Parfois, pour assurer l'objectivité de l'étude de faisabilité, le dialogue social peut être étendu à la sélection d'experts pour la réalisation de l'étude



Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

3. Étude de faisabilité, coût et conception du régime EII

- La coopération de toutes les parties prenantes est nécessaire pour que les experts obtiennent les données et les renseignements pertinents
- Avant la sortie de la version finale de l'étude de faisabilité, une version projet est soumise et partagée entre les parties prenantes, qui l'examinent et donnent leur avis lors de l'atelier intermédiaire prévu pour la présentation du projet
- Les experts tiennent compte des commentaires des parties prenantes pour le rapport final
- Les employeurs, pour qui le taux de cotisation est le principal enjeu, peuvent demander une justification plus approfondie de la nécessité de convertir la responsabilité des employeurs existants en régime EII en termes de coûts et d'avantages. Pour les employeurs, le niveau et la stabilité de leurs cotisations au régime EII doivent être raisonnables afin de rester compétitifs. De plus, leur responsabilité devrait être entièrement transférée au régime EII. Les employeurs peuvent demander que ces éléments soient traités de manière exhaustive dans l'étude de faisabilité.
- Les travailleurs ont tendance à demander un niveau de prestations aussi élevé que possible et à maintenir la négociation collective sur l'indemnisation des travailleurs sur les lieux de travail individuels avec l'EII.
- Les préoccupations du gouvernement sont plutôt de savoir si le régime EII est conforme à la stratégie de développement national, de connaître la contribution attendue du système EII à l'économie nationale et d'identifier le type de structure administrative qui convient à la mise en œuvre du régime EII

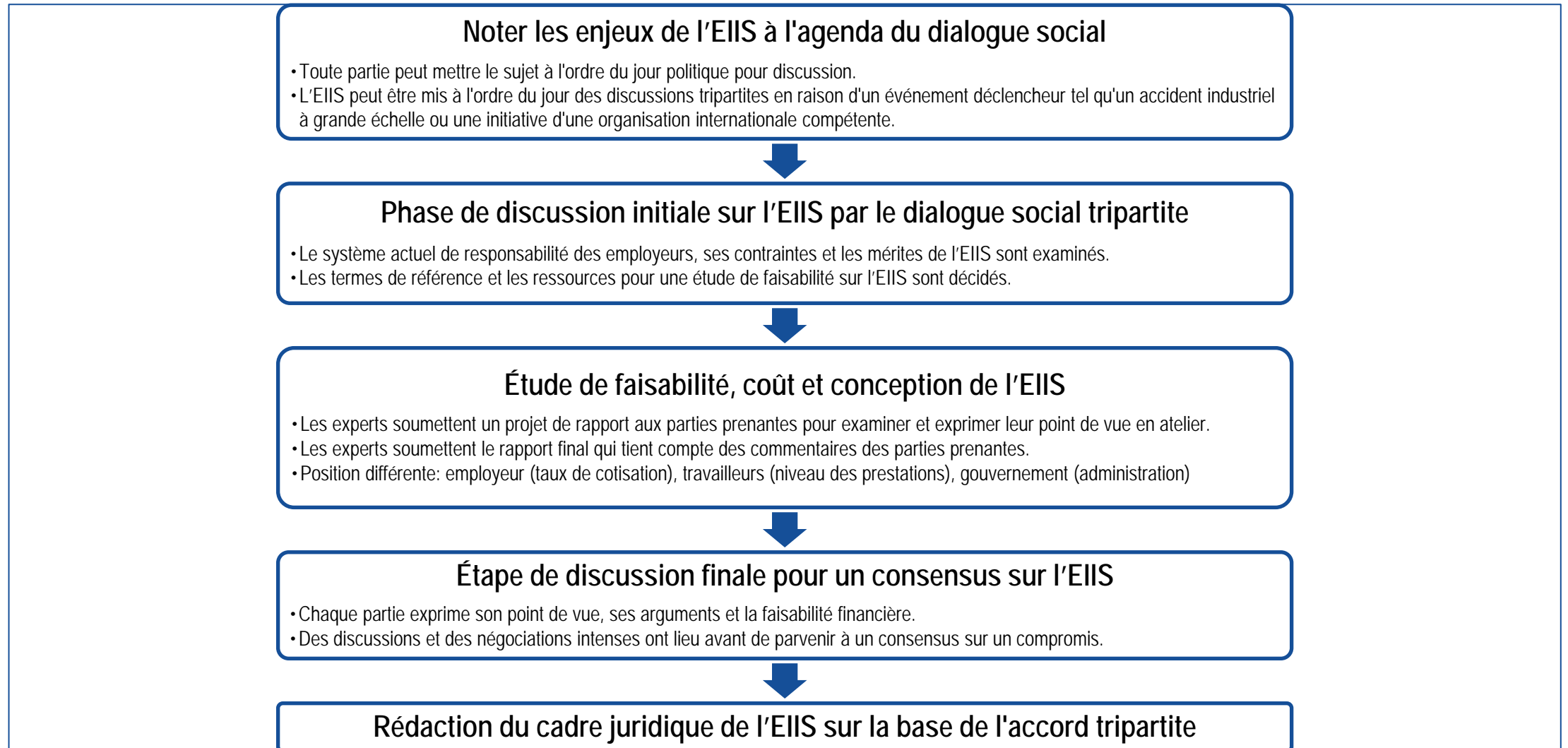
Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EI?

4. Étape de discussion finale pour un consensus sur l'EIS

- Les options à haut niveau pour la conception du système sont soumises aux parties prenantes
- Les négociations politiques ont lieu entre les parties prenantes dans le cadre d'un dialogue social tripartite
- Les parties prenantes expriment leurs points de vue respectifs, leurs arguments et leurs limites de ressources, parfois à travers d'intenses discussions et négociations
- Après de nombreuses concessions mutuelles, un compromis peut être conclu

5. Rédaction du cadre juridique de l'EIS sur la base de l'accord tripartite

Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?: Un résumé



Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

- Le consensus sur un nouveau régime d'EII ou sur la manière de réformer un système existant par le biais d'un dialogue social est un processus qui prend du temps, parfois plus de deux ou trois ans
- Le leadership et la volonté politique peuvent aider les parties prenantes à se sortir d'impasse lorsque les négociations achoppent



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / ENSEIGNEMENT DISTANCE

- POP UP diapos



International Labour Organization



International Training Centre



Quelles sont les positions des partenaires sociaux et des autorités dans un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

Allemagne, XIXe siècle: lors de l'introduction d'un régime d'EII, il y avait un fort mouvement ouvrier qui a provoqué de l'agitation sociale; le régime au pouvoir a supprimé le mouvement, mais il a accepté leurs revendications en les intégrant au système de sécurité sociale.

Le régime d'EII peut être considéré par les décideurs comme une condition préalable à l'industrialisation, comme ce fut le cas en Corée du Sud lors de l'introduction d'un régime d'EII au début de la mise en œuvre du plan de développement national.



Qu'attend-on d'un dialogue social sur l'introduction d'un régime EII?

Un certain nombre de questions pourraient être soulevées par rapport à la conception du système, telles que:

- De quel type de mandat le régime d'EII serait-il doté?
- Contribuerait-il également à la réintégration des travailleurs ainsi qu'aux activités de prévention?
- De quelle façon les taux de cotisation seraient-ils fixés?
- Des incitatifs seraient-ils introduits (par exemple, basés sur la performance, mais aussi sur des investissements dans des activités de prévention)?
- S'agirait-il d'un régime général ou des régimes sectoriels?